

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE

**MAIRIE de
LIMEUIL**



Les Plus
Beaux Villages
de France®

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE LIMEUIL**



SEANCE DU 3 Mars 2015

Nombre de conseillers :	
En exercice : 11	L'an deux mil quinze, le 3 Mars à 20h00
Présents : 10	Le Conseil Municipal de la commune de Limeuil, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HERVE, Maire.
Votants : 11	Date d'envoi de la convocation : 20 février 2015
Conseillers présents :	Mrs. HERVE. BOUSSIQUET. DURAND. MARIN. RICHARD. VAN STRIEN. Mmes NINNIN. HULOT. MARTIN DA COSTA. MERINO
Conseillers absents :	
Ont donné procuration :	Michel FOUILLET a donné procuration à Francis MARIN
Secrétaire :	Hélène MERINO

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 03 février 2015

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2015.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

Divers

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Convention LESCURE
- Redevance Ancre de Salut
- Autorisation dispense et purge d'hypothèque
- Remboursement assainissement RENAUX Sandrine
- SDE24

1 - Taxe de séjour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la nouvelle loi qui prévoit l'exonération de la taxe de séjour pour les mineurs, les propriétaires des 2 campings de Limeuil souhaitent que le calcul de la redevance de la taxe de séjour soit au réel et non plus au forfait.

Le conseil municipal souhaite avoir plus d'éléments et décide de prendre sa décision au prochain conseil municipal.

2 – Achat terrain et aménagement chemin

Monsieur Francis MARIN concerné par cette affaire, se retire et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir le terrain appartenant à Monsieur Francis MARIN pour une superficie de 1 500m² au prix de 0,55€ le m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention » accepte cette proposition et décide de procéder à cet achat par un acte administratif.

Monsieur le Maire présente deux devis l'un de Monsieur ROUGIER Jean, d'un montant de 600,00€ et l'autre de Monsieur PERUSIN Jean-Michel d'un montant de 1 038,00€ pour le bornage en vue de la création d'un chemin sur le terrain acheté à Monsieur Francis MARIN.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de Monsieur ROUGIER Jean.

Monsieur Benoît BOUSSIQUET, employé au sein de l'Entreprise HERAUT ne prend pas part à ce vote. Monsieur le Maire présente au conseil municipal 2 devis l'un de l'entreprise HERAUT d'un montant de 15 200,00€ et l'autre de l'entreprise TEILLET d'un montant de 15 500,00€ pour l'aménagement de ce chemin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix « pour » 0 voix « contre » et 0 « abstention » décide de retenir le devis de l'entreprise HERAUT.

3 - Autorisation signature pour déclaration préalable du maire

Etant donné que Monsieur le Maire ne peut pas signer les documents d'urbanisme le concernant, il est décidé à l'unanimité de membres votants de nommer Mme Laurence NINNIN pour signer ces documents.

4 - Levée d'hypothèques

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 21 août 2014 le conseil municipal a décidé, aux conditions convenues par les propriétaires, l'acquisition amiable par la commune du terrain situé au lieu-dit « Les Vignes » appartenant à la SCI FAURE AVENIR moyennant le prix de 1,51€ le m² pour une superficie de 366m².

Comme ce prix ne dépasse pas, pour l'ensemble de l'immeuble la somme de 7700€, il pourra en vertu de l'article R 2241-7 du CGCT, si le conseil municipal en décide ainsi, être payé sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, dès que l'acte d'acquisition dressé en exécution de la délibération du 22 mai 2014 aura été publié au fichier immobilier, tenu par le service de la publicité foncière. Il appelle l'attention du conseil municipal sur l'opportunité d'éviter ces formalités de purge et invite à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de l'adjointe. Considérant que l'état civil des vendeurs, sa solvabilité notoire et l'origine de la propriété rendent superflu l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits; Décide qu'il y a lieu de dispenser Monsieur le Maire, par application de l'article R2241-7 du CGCT, de procéder, en ce qui concerne l'immeuble acquis, à l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits.

5 – Remboursement facture assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme RENAUX Sandrine, locataire de Mr ESCARMANT, Place des Fossé a quitté son logement le 31 décembre 2014. Les factures d'abonnement pour l'assainissement ont été établies pour la période du 1^{er} mai 2014 au 30 avril 2015. Mme RENAUX a demandé la réduction de sa facture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte la réduction de sa facture d'assainissement pour les mois de janvier à avril 2015.

6 – SDE 24

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis du SDE 24 pour des projets d'éclairage public. Un au niveau du souffleur de verre pour un montant de 9 440,10€ HT et l'autre au lieu-dit Saint Martin pour un montant de 3 392,34€ HT

Le conseil municipal souhaite prendre la décision à la prochaine séance du conseil municipal

7 – Redevance L'Ancre de Salut

Monsieur Dominique RICHARD, concerné par cette affaire ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mr et Mme Rémy RICHARD de l'Ancre de Salut afin de débattre sur le montant de la redevance d'occupation de la terrasse pour l'année 2015. A l'issue de cette rencontre aucun accord n'ayant pu aboutir, il est proposé que chacune des parties se renseigne auprès d'organisme ou personnes compétents afin d'étudier les termes de la convention et de pouvoir trouver un compromis quant au montant de cette redevance.

8 – Convention Canoës Rivières Loisirs

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention entre la commune de Limeuil et Mr et Mme Patrick LESCURE pour leur activité de location de canoës sur la Place du Port.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette convention et mandate Monsieur Le Maire pour la signer.

9 – Travaux logement au dessus de la mairie

Suite au départ de Mr Frédéric GAUTHIER, locataire du logement au dessus de la mairie, il est nécessaire de réaliser des travaux de peinture et de rénovation. Il est proposé au conseil municipal de mettre à disposition de la commune Monsieur Cédric FORTUNEL employé au sein du Club de Football de Limeuil . Une convention de mise à disposition sera établie entre la commune de Limeuil et le Club de Football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette convention de mise à disposition et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

10 – Divers

Réduction facture eau

Suite à une fuite importante au niveau du compteur d'eau chez Mr Francis MERILLOU , une réduction de sa facture va être effectuée selon le mode de calcul appliqué lors de la séance du 24 février 2014.

Eaux de baignade

Suite à la rencontre qui a eu lieu le 26 février 2015 à la mairie avec les personnes de l'Agence Régionale de Santé, concernant les eaux de baignade, un compte rendu a été envoyé en précisant les mesures à mettre en oeuvre pour la saison estivale 2015

Columbarium

Les places au columbarium dans le cimetière de Limeuil étant toutes retenues, il est nécessaire de créer un nouveau columbarium. A cet effet un devis a été demandé aux Pompes Funèbres PAOLI.

Recensement de la population.

Le recensement de la population est terminé depuis le 14 février. Le tableau récapitulatif de l'INSEE fait ressortir une population de 335 habitants.

Chalets pour exposition

Il est proposé d'installer des chalets dans le jardin de la mairie afin d'organiser des expositions durant la saison estivale.

Commission des finances

La commission des finances se réunira lundi 16 mars à 20h00.

Réunion publique

Une réunion publique concernant le stationnement et la circulation dans le haut du village aura lieu le mercredi 25 mars à 20h00 dans la salle du château.

Plus Beaux Villages de France

L'assemblée générale de l'association des Plus Beaux Villages de France se tiendra cette année à
Monsieur Michel FOUILLET va y participer.

Changement de Communauté de Communes.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée à l'Homme à émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de Limeuil .

Proposition achat parcelles.

Il est proposé d'acheter 2 parcelles de terrain appartenant à Monsieur Richard HANLON situées dans la bourg à proximité du restaurant Garden Party.

La secrétaire de séance,
Hélène MERI NO

Le Maire,
Jean-Claude HERVE